

RÉSOLUTION POUR UN MORATOIRE SUR L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT

**LES RÉSULTATS DU VOTE EN SESSION PLÉNIÈRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES
17 DÉCEMBRE 2024**

Le 17 décembre 2024, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à une très large majorité le projet de résolution A/79/458/Add.2 DR XIV pour un **moratoire sur l'application de la peine de mort**. **Cent trente États ont voté en faveur, 32 États ont voté contre, 22 se sont abstenus et 9 n'ont pas pris part au vote.** Le nombre de votes positifs constitue une nouvelle fois un record jamais atteint depuis la première résolution présentée à l'Assemblée générale en 2007.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT AU VOTE EN SESSION PLÉNIÈRE EN 2022

Plusieurs évolutions positives ont eu lieu: Antigua-et-Barbuda est passé d'un vote contre à un vote favorable, le Gabon, le Kenya, le Maroc et la Zambie sont passés d'une abstention à un vote en faveur. Quatre États qui étaient absents en session plénière en 2022 ont également voté en faveur du texte (Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles, la Somalie, le Vanuatu).

Trois États sont passés d'un vote contre à une abstention (les Bahamas, le Bangladesh et la République démocratique du Congo). Les Comores, absentes lors du vote en session plénière en 2022, se sont aussi abstenues.

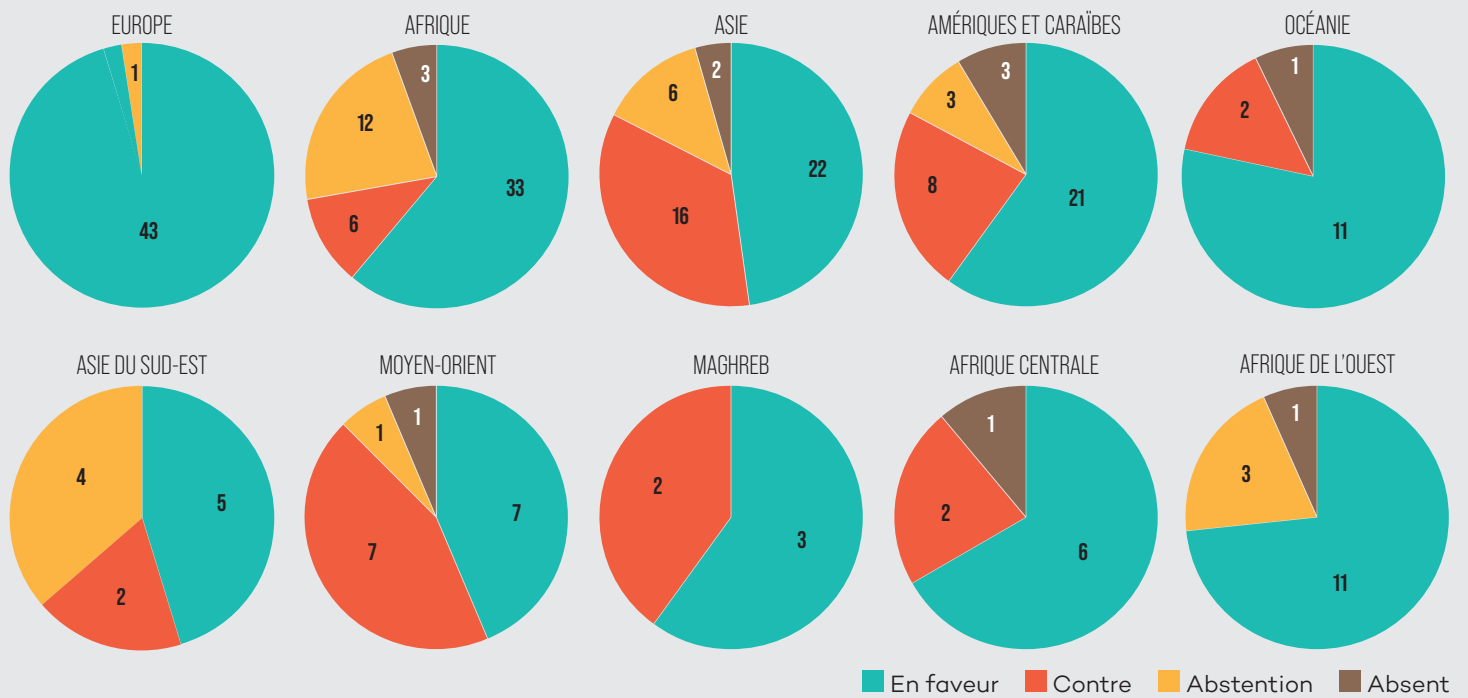
Enfin, deux États qui s'étaient abstenus en 2022 ont choisi de voter contre la Résolution: la Mauritanie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le vote en plénière de 2024 confirme la tendance générale des États à se diriger vers l'abolition de la peine de mort. Depuis la première résolution présentée à l'Assemblée générale en 2007, le nombre de votes positifs est en constante augmentation. En 2024, 6 États ont modifié leur vote entre la 3^e Commission et la session plénière, aussi bien positivement que négativement, sans compter les absences.

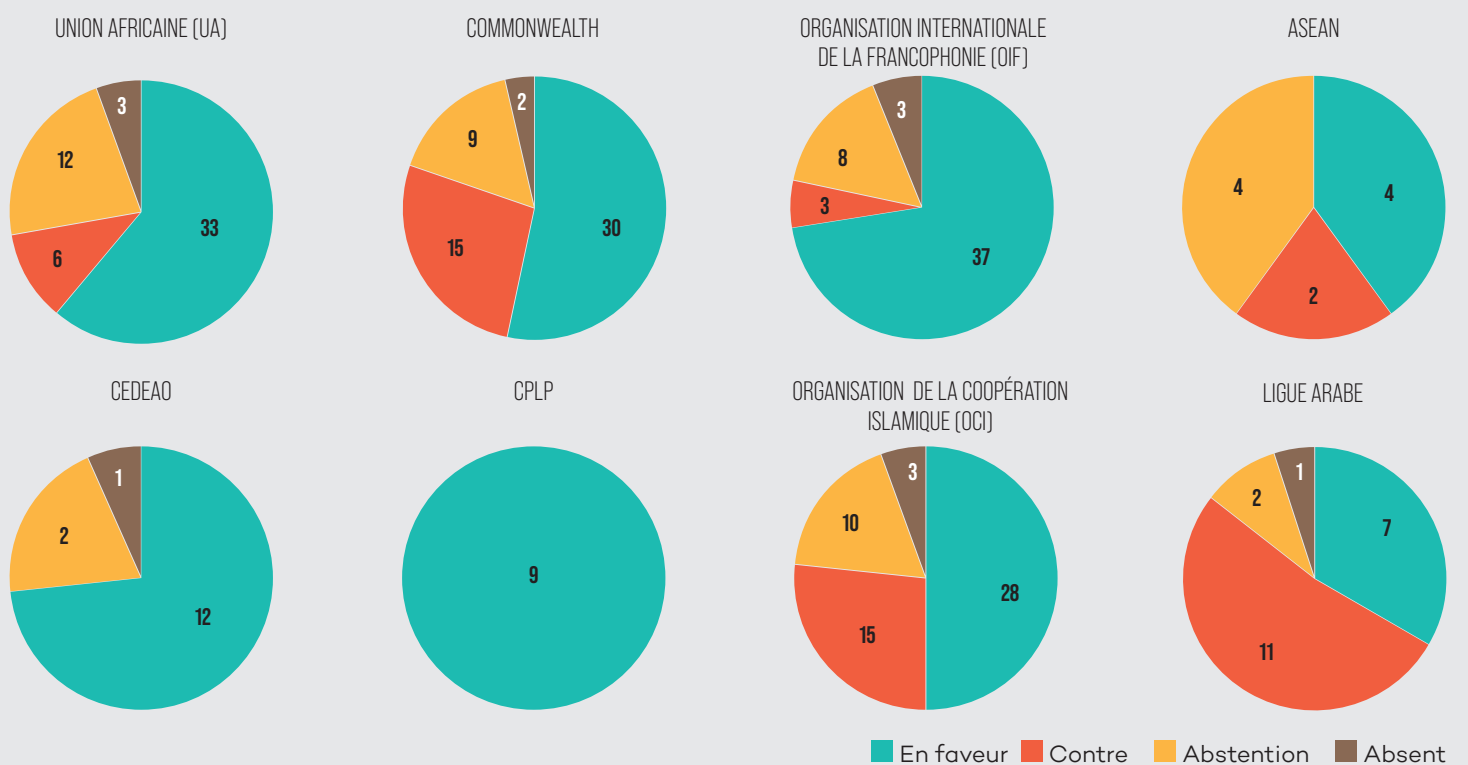
COHÉRENCE DES VOTES PAR RAPPORT À LA SITUATION NATIONALE

- Parmi les 9 absents lors du vote en session plénière, 4 États sont abolitionnistes (les Îles Marshall, la République Centrafricaine, le Sénégal, le Venezuela) et 5 États (l'Afghanistan, la Dominique, la Grenade, le Soudan du Sud, la Syrie) sont rétentionnistes, bien que la Dominique et la Grenade n'aient procédé à aucune exécution depuis plus de 10 ans.
- Parmi les 32 États ayant voté contre la résolution en session plénière, 14 États n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus et ne votent donc pas en cohérence avec leur situation nationale. Parmi eux, 12 États sont considérés comme rétentionnistes, 1 est en moratoire (la Mauritanie) et 1 est abolitionniste (la Papouasie-Nouvelle-Guinée) depuis 2022.
- Parmi les 22 États s'étant abstenus, 15 États n'ont pas voté en cohérence avec leur situation nationale puisque 2 d'entre eux n'ont pas exécuté depuis 10 ans ou plus (les Bahamas, la République démocratique du Congo), 11 sont en moratoire et 2 sont abolitionnistes (le Burundi, la Guinée).

ANALYSES RÉGIONALE ET SOUS RÉGIONALE DES VOTES



ANALYSE DES VOTES PAR ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES



Des avancées positives ont été observées dans la plupart des régions du monde. Une nouvelle fois, les principaux soutiens à la résolution viennent d'Europe et d'Afrique. Le continent le moins favorable au texte demeure l'Asie malgré des évolutions positives lors des derniers votes.

Au sein des organisations internationales, une minorité des membres de l'OIF et de l'UA est opposée au texte. Au sein de l'OCI et de l'ASEAN, plus de la moitié des États vote en faveur ou s'abstient. La Ligue arabe est la seule organisation enregistrant une majorité de votes contre la résolution.